

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 AVRIL 2009 à 18 H 00

Commission Finances, Transferts intercommunaux, Ressources Humaines : réunie le 07/04/2009
Commission Action Sociale, Insertion, Prévention, Développement Social : réunie le 08/04/2009
Commission Travaux - Nouvelles Technologies, Démocratie participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable: réunie le 31/03/2009
Commissions Sport, Développement Sportif : réunie le 01/04/2009
Commission Culture, Animation de la ville, Vie associative: réunie le 18/03/2009

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

FINANCES

- 1 - Décision modificative n° 1
- 2 - Régularisation comptable : atelier relais GIM
- 3 - Participation au capital social de la SEMERAP

AMENAGEMENT URBAIN - ETUDES

- 4 - Maison du Rugby : avenant au bail à construction
- 5 - Le Maréchat : vente de terrain à Riom Communauté

ENVIRONNEMENT

- 6 - Association pour le Développement Urbain Harmonieux par la Maîtrise de l'Energie (ADUHME) : adhésion de la Commune

MARCHES - TRAVAUX

- 7 - Forum REXY - 3^{ème} tranche : attribution des marchés de travaux
- 8 - Rue Grenier - 2^{ème} tranche : attribution du marché de travaux
- 9 - Achats de véhicules : attribution de marchés
- 10 - Marchés Publics : guide des achats en procédure adaptée : mise à jour avril 2009

SOCIAL

- 11 - Quotient Familial 2009/2010 : barème
- 12 - Quotient Familial 2007/2008 : bilan
- 13 - Fonds d'Initiatives Sociales

CULTURE

- 14 - Maison des Associations : conventions de mise à disposition de locaux
- 15 - Fonds d'Initiatives Culturelles : Compagnie Entre deux rives
- 16 - Fonds d'Initiatives Jumelage : Comité de Jumelage

SPORTS

- 17 - Fonds d'Initiatives Sportives

ADMINISTRATION GENERALE

- 18 - Représentation de la Ville dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.